



Interets sur créance soldée

Par **Gégé13**, le **13/02/2013** à **14:30**

Bonjour,

En Mai 2005, j'ai été condamné par le TI pour le paiement d'un crédit revolving à 10500 euros, avec des intérêts contractuels à 6,5%.

J'ai payé cette dette par saisie sur rémunération jusqu'en Juillet 2011. Solde restant dû: 0 euros.

En juillet 2012, soit 1 an après le solde, un huissier est venu me délivrer un itératif commandement de payer 2.400 euros d'intérêts!

J'ai écrit à l'orgaisme pour leur faire savoir que la créance était soldée et que je ne devais plus rien. Pas de réponse.

La semaine dernière, le même huissier vient me laisser un avis de passage pour une saisie-vente de mon mobilier avec serrurier et gendarmerie pour cette nouvelle dette.

Que faire? Pourquoi revenir sur cette affaire qui pour moi était soldée, 18 mois après?

Pourquoi le créancier n'a-t'il pas ajouté ces intérêts en 2011, s'ils étaient dûs bien sûr, à la saisie? Maintenant, j'ai en plus des frais d'huissier à payer!...

Merci.